



((Env. 4'890 signes))

### **PA 2014-2017 : La FSPC prend position et revendique de sérieuses adaptations !**

Le projet de politique agricole 2014-2017, actuellement en consultation, a retenu toute l'attention de la FSPC. Le Comité a ainsi rédigé, le 6 mai dernier, sa prise de position, dont la version définitive a été validée par le Comité directeur le 31 mai 2011. Le projet PA 2014-2017, présenté et expliqué à maintes reprises par l'OFAG, n'a que partiellement convaincu la FSPC, qui en exige des adaptations sérieuses afin que les grandes cultures et la production de matières premières soient traitées à leur juste valeur dans la prochaine étape de la politique agricole.

La première pierre d'achoppement est de taille et fait vaciller l'ensemble du projet. Dans toutes les mesures de communication, l'OFAG présente les conséquences sectorielles de la réforme pour les exploitations agricoles. Pour le moment seule source de données et d'informations chiffrées, **les projections sont basées sur des hypothèses inexactes et trompeuses qui doivent être revues dans les plus brefs délais**. Un exemple pour étayer ce constat est l'augmentation « prévue » de la production de céréales à l'horizon 2013. Pour correspondre aux estimations de l'OFAG, la production globale de céréales suisses devrait augmenter, d'ici 2013, de 125'000 tonnes par rapport à la récolte 2010, soit une surface supplémentaire de près de 20'000 hectares. Ceci est irréaliste, vu des surfaces de céréales en baisse constante !

Le Comité a en outre pris position sur des éléments centraux du projet qui concernent directement la production de céréales, oléagineux et protéagineux. Ainsi, la position de la FSPC est tranchée sur les points suivants :

- **Non au démantèlement des soutiens au marché pour les céréales panifiables.** Une baisse de protection à la frontière pour les céréales panifiables de Fr. 3.-/dt représente une perte de 12 millions de francs pour les producteurs et de 2,1 millions de francs pour la Confédération. Cette baisse fera en outre pression sur l'ensemble de la filière, sans que le consommateur ne le remarque, vu la faible part du prix des matières premières dans le prix du pain. Une baisse du prix des céréales panifiables aura pour conséquence directe une baisse supplémentaire des surfaces.
- **Oui à la suppression de l'article 55 (céréales), à condition que le contenu soit intégralement repris dans les autres articles**
- **Non aux contributions à l'adaptation et aux contributions à la qualité du paysage.** Ces deux nouveaux types de contribution compliquent inutilement le système, sont difficiles à communiquer à la population, sont difficiles à appliquer, provoquent une insécurité pour le revenu des familles paysannes et rendent toute planification impossible pour les exploitants. Par conséquent, elles doivent être abandonnées et leurs montants réalloués à la sécurité de l'approvisionnement.
- **Introduction d'une contribution pour les céréales fourragères de Fr. 300.-/ha.** L'évolution du taux d'auto-alimentation en céréales fourragères est préoccupante ; aujourd'hui de 65 %, il pourrait passer à seulement 45 % à l'horizon 2025 si rien n'est entrepris. La FSPC exige dès maintenant des mesures concrètes, sous forme d'une contribution aux cultures particulière, afin de garantir une production indigène de céréales fourragères de qualité et en quantité suffisante.



## Communiqué de presse

- **Maintien des contributions aux cultures particulières pour les oléagineux, protéagineux et betteraves sucrières à leur niveau actuel**, afin de donner un signal fort aux grandes cultures et de maintenir la sécurité de l'approvisionnement.
- **Revenus agricoles décents**. Selon l'article 5 de la Loi sur l'agriculture, les exploitants agricoles les plus performantes doivent obtenir un revenu comparable à celui de la population active d'une région donnée. L'interprétation actuelle de cet article ne tient compte que du quartile supérieur, soit uniquement le quart le plus performant des exploitations. La représentation de l'agriculture est ainsi biaisée. La FSPC estime indispensable de tenir compte d'au moins 50 % des exploitations pour obtenir une image plus réaliste de la situation des revenus dans l'agriculture. La FSPC exige également la mise en place de mesures réelles et immédiates pour atténuer la différence entre le revenu moyen par unité de main d'œuvre familiale agricole et le revenu du reste de la population. Pour rappel, cette différence est actuellement de plus de 40 %.

Le Comité de la FSPC s'est en outre prononcé sur de nombreux autres éléments du projet en consultation. La prise de position complète peut être téléchargée sur [www.fspc.ch](http://www.fspc.ch).

En conclusion, la FSPC estime que des adaptations conséquentes du projet mis en consultation sont nécessaires si on veut garantir une agriculture productive et compétente en Suisse et assurer ainsi un approvisionnement indigène significatif en produits des grandes cultures.

Berne, le 31 mai 2011

Pour de plus amples informations :

Fritz Glauser, Président

079 702 05 44

Pierre-Yves Perrin, Directeur

079 365 42 74